

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique

**PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire),
toute activité scaphandre
APNÉE en milieu naturel ou en fosse**



ADULTES ET MINEURS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

**NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE,
HOCKEY, TIR sur CIBLE, APNÉE en PISCINE**



ADULTES

MINEURS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI non exigible, seule une réponse négative au questionnaire de santé est demandée annuellement : <https://medical.ffessm.fr>

**DISPOSITIF 1 AN
CACI PAR TOUT MÉDECIN**

Le médecin dispose d'un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical).
Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM

medical.ffessm.fr

Obligation de faire appel à un médecin Fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique, médecin du sport :

La pratique du TRIMIX Hypoxique | La compétition en Apnée eau libre | Reprise après accident de plongée

Handisub® : > Baptême (sans licence) sur un fond inférieur à 2 mètres, pas de CACI, si pas de réponse positive au questionnaire. [Questionnaire : cliquez ici](#)

> CACI établi par tout médecin pour un PESH atteint de troubles neuro développementaux et psychiques.

> Pour un PESH atteint de troubles physiques ou sensoriels :

- le premier CACI devra être établi par un médecin fédéral, DU ou DIU de médecine subaquatique ou médecine physique et de réadaptation, médecin du sport
- les renouvellements pourront être établis par tout médecin.

Sportif sélectionné en équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS :

> Médecin du sport (liste d'examens imposés annexés au règlement médical) pour les sportifs inscrits sur liste de Haut Niveau, liste d'examen imposé.

Pour le double surclassement en compétition :

> Le CACI doit être établi par un médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique.

RAPPEL

SANS licence ni CACI : Baptême, PE12, Pass Découverte, Pass Apnée, 1^{ère} étoile de mer.

Licence sans CACI : La délivrance d'une licence aidant-accompagnant n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de la plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE AU BAPTÊME DE PLONGÉE HANDISUB

Date du baptême : / / Lieu :

Nom du plongeur ou de la plongeuse : Prénom :

Quelle que soit votre situation de handicap, vous pouvez effectuer un baptême de plongée si vous n'avez pas de contre-indication médicale, vous comprenez les consignes simples de l'encadrant et vous pouvez vous exprimer pour lui dire quand ça ne va pas. Vous devez également pouvoir supporter un masque, mettre la tête sous l'eau, supporter le contact et la proximité d'autres personnes.

Pour évaluer votre santé, merci de cocher les situations qui vous concernent :

- Vous êtes souvent malade des oreilles, de la gorge ou des poumons
- Vous avez mal aux oreilles en avion ou quand vous allez à la montagne
- Vous avez été opéré des oreilles, des sinus ou du cœur
- Vous avez fait des crises d'épilepsie dans les 5 dernières années

Aujourd'hui :

- Vous êtes enrhumé, vous tousez ou vous êtes essoufflé
- Vous avez mal aux oreilles, aux sinus ou aux dents
- Vous avez un traitement pour le diabète, le cœur, ou l'épilepsie

Si vous n'avez coché aucune case, votre état de santé est compatible avec un baptême de plongée Handisub.

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, une visite chez le médecin est obligatoire avant le baptême pour confirmer que vous n'avez pas de contre-indication ou préciser à l'encadrant les éventuelles précautions à prendre.

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des données recueillies et je signe¹ le questionnaire² :

A : le : / / Signature :

¹Si vous n'êtes pas en capacité motrice ou intellectuelle de signer, demandez à une personne de votre entourage de le faire pour vous. Elle indique ci-dessous ses nom et prénom ainsi que sa fonction à vos côtés (représentant légal, père, mère...) :

.....

² Seules les données anonymisées pourront être conservées pour des d'études scientifiques